



**Service de l'assurance-maladie**

Rte de Frontenex 62  
1207 Genève  
Tél. 022 546 19 00  
Fax 022 546 19 19

# Demande de subside 2019

en cas de revenu déterminant unifié (RDU) inférieur  
à la limite fixée par le Conseil d'Etat  
(plancher légal)

**Votre RDU 2019 est inférieur au plancher légal s'il n'atteint pas les montants suivants (pour un adulte de plus de 25 ans):**

- Personne seule, sans enfant à charge Fr. 15'000.-**
- Couple marié, sans enfant à charge Fr. 20'000.-**
- Ces montants sont majorés de Fr. 3'000.- par enfant à charge**

<b>1. Données personnelles</b>	
Nom	.....
Prénom(s)	.....
Date de naissance	.....
Adresse	.....
Téléphone(s)	.....

<b>2. Données concernant les membres de la famille</b>			
	Nom	Prénom(s)	Né(e) le
Conjoint(e)/Partenaire	.....	.....	.....
Enfant(s) à charge	.....	.....	.....
	.....	.....	.....
	.....	.....	.....

<b>3. Aide reçue de tiers en 2017</b>			
<i>Vous devez obligatoirement répondre par oui ou non à chaque point.</i>			
a. En 2017, faisiez-vous domicile commun avec votre concubin(e)/partenaire, à savoir la personne avec qui vous vivez sans être marié(e) ? <i>Si oui, sa signature doit figurer au verso.</i>			
	Nom	Prénom(s)	Date de naissance
Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	.....	
b. En 2017, faisiez-vous domicile commun avec vos parents ou l'un de vos enfants majeurs ? <i>Si oui, leurs signatures doivent figurer au verso.</i>			
Père	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Mère	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Enfant majeur	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	si oui, lequel ? Nom                      Prénom(s)                      Date de naissance
			.....
c. En 2017, étiez-vous aidé(e) par une personne avec qui vous ne faisiez pas domicile commun ? <i>Si oui, veuillez indiquer l'identité de cette personne et mentionner le type d'aide (argent, nourriture, loyer, etc.)</i>			
	Nom	Prénom(s)	
Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	.....	
Type d'aide : .....			

#### 4. Dépenses 2017 (Cette rubrique doit obligatoirement être complétée)

Veillez indiquer les montants que vous avez payés chaque mois en 2017.

Loyer .....  
Frais de nourriture .....  
Electricité, gaz .....  
Téléphone .....  
Primes d'assurances .....  
Pensions alimentaires versées .....  
Frais d'habillement et de loisirs (sport, spectacles, écolage, etc.) .....  
Impôts et taxes .....  
Intérêts et remboursement de dette .....  
Frais de véhicule ou de déplacements .....  
Dépenses diverses (vacances, argent de poche, etc.) .....  
  
TOTAL .....

#### 5. Revenus 2017 (Cette rubrique doit obligatoirement être complétée)

Veillez énumérer le détail de vos revenus mensuels en 2017 (salaire, indemnités chômage ou d'autres assurances, pensions alimentaires reçues, rentes, aides diverses, etc.)

-	
-	
-	
-	
TOTAL .....	

#### 6. Merci de vérifier que vous avez répondu à toutes les questions

Par sa signature, chaque personne soussignée :

- délie l'administration fiscale cantonale du secret fiscal et l'autorise à communiquer au service de l'assurance-maladie les éléments de revenu et de fortune, tels qu'ils ressortent de son dossier fiscal ;
- autorise le service de l'assurance-maladie à communiquer son RDU à la personne sollicitant un subside à l'aide du présent formulaire, lorsque ce RDU est un élément déterminant pour l'octroi du subside ;
- atteste avoir rempli ce formulaire de manière exacte et précise.

**Demandeur(esse)**      Genève, le.....      Signature .....

**Concubin(e)**      Genève, le.....      Signature .....

**Père**      Genève, le .....      Signature .....

**Mère**      Genève, le .....      Signature .....

**Fils/Fille**      Genève, le .....      Signature .....

#### 7. Sanctions en cas de communication d'informations fausses ou incomplètes :

**Art. 148a al.1 du Code pénal suisse (CP) :** Quiconque, par des déclarations fausses ou incomplètes, en passant des faits sous silence ou de toute autre façon, induit une personne en erreur ou la conforte dans son erreur, et obtient de la sorte pour lui-même ou pour un tiers des prestations indues d'une assurance sociale ou de l'aide sociale, est puni d'une peine privative de liberté d'un an au plus ou d'une peine pécuniaire.

**Art. 66a al.1 lettre e du Code pénal suisse (CP) :** Le juge expulse de Suisse l'étranger qui est condamné pour l'une des infractions suivantes, quelle que soit la quotité de la peine prononcée à son encontre, pour une durée de cinq à quinze ans : (...) escroquerie à une assurance sociale ou à l'aide sociale, obtention illicite de prestations d'une assurance sociale ou de l'aide sociale.

#### Information importante :

Dans le cadre de l'entraide administrative prévue dans le dispositif RDU, le SAM peut être amené à demander ou à transmettre à d'autres services ou institutions faisant partie de ce dispositif des pièces ou des informations que vous lui avez fournies.

**TOUT FORMULAIRE INCOMPLET POURRAIT ETRE RETOURNE POUR CORRECTION OU DEMANDE DE DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES CE QUI PROLONGERAIT LE DELAI D'ATTENTE**